

Cros de Géorand

1er semestre 2017

Bulletin municipal

N°19



Info Source Reuters : PARIS, 3 juillet 2017 - Le gouvernement veut accélérer le déploiement de la fibre optique et du très haut débit en France et le ministre de la Cohésion des territoires réunira vendredi soir les opérateurs télécoms, écrit le quotidien Les Echos dans son édition à paraître mardi. "Manifestement, le gouvernement a décidé de prendre les choses en main", croit savoir le journal en ajoutant qu' "il veut des engagements clairs sur le développement de la fibre". Chantier à 20 milliards d'euros initié par François Hollande, le déploiement de la fibre optique vise à couvrir toute la France en très haut débit d'ici à 2022.



Le mot de Madame le Maire

Chères Crouseillounes, Chers Crouseillous,

On nous parle de 4G, bientôt de 5G, de très haut débit, de fibre optique à la maison, ... mais, nous, nous demandons d'abord que le téléphone fixe sonne et que nous ayons une connexion acceptable en haut débit !

Le réseau fixe est en très mauvais état ; Pour les opérateurs, nous sommes peu nombreux et donc pas rentables ...

Mais pourquoi ne serions-nous pas tous égaux dans l'usage et l'accès aux techniques de l'information et de la communication ? Comment rendre notre territoire attractif sans y proposer une couverture numérique de qualité ?

En 2013, le gouvernement a décidé le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022.

Orange nous dit : «Nous comprenons et nous prenons en compte l'impatience numérique des territoires et continuons à nous engager fortement vis à vis de ceux-ci »

L'entretien et la maintenance du réseau filaire est un enjeu essentiel et permanent pour notre territoire. La téléphonie fixe est un moyen de communication indispensable et majeur pour nos entreprises, pour nos foyers.

Je sais que beaucoup d'entre vous supportent des dysfonctionnements, des interventions qui tardent, des réparations provisoires qui durent ... Et 2022, c'est loin ...

En 2016, le montant de la DGF était de 32 136 €. (dotation globale de fonctionnement versée par l'état à notre commune). Pour 2017, parce que le potentiel fiscal par habitant est élevé, la dotation a été écrêtée de 4 836 €. De plus, la commune participe au redressement des finances publiques à hauteur de 4 515 €. (obligations données à toutes les communes).

Au final, le montant de la DGF se réduit donc à 22 785 €.

Je vous invite à consulter régulièrement le site internet de la commune ; un exemple : les résultats des dernières élections étaient en ligne très rapidement après le dépouillement. Dans la gazette, vous trouverez les annonces et les compte rendus de toutes les animations et plus largement de tout ce qui se passe sur la commune. Je remercie Alban très actif pour les mises à jour. Je tiens aussi à remercier Cathy et Martine, qui passent de nombreux articles sur différents journaux et Pierre-Jean qui alimente notre page facebook, sans oublier Séverine Moulin. En communiquant les événements et les actualités, vous mettez en avant notre commune et tous ses habitants.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Bonne lecture.

Françoise LAURENT

Infos pratiques

Horaires d'ouverture
de la mairie

Le matin de 8h à 12h
lundi, mardi
mercredi, jeudi
vendredi
et le samedi
de 9h30 à 11h30

le jeudi **après-midi**
de 14h à 17h



Mairie
Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64
crosdegeorand-
mairie@orange.fr



WWW.
crosdegeorand.fr



« ensemble
faisons vivre
notre commune,
cros de georand »



Vous en êtes vous aperçu ?

La fin des cabines téléphoniques : elles devraient avoir disparu fin 2017.



Un courrier de la société Orange informait la mairie de la dépose de la cabine téléphonique à La Palisse. Celle du village a été retirée en 2015.



Dissimulation de ligne haute tension entre La Palisse et Le Lac d'Issarlès

Cette ligne haute tension va être enterrée en passant par les Aygades, le Crousaillon, la croix des Hermes. Le câble de la fibre optique, supporté par les mêmes poteaux, sera également enfoui. Cette dissimulation faite par ENEDIS, anciennement ERDF, supprimera quelques poteaux, une opération importante pour l'espace de la plaine de La Palisse.



SOMMAIRE

Au fil des pages ...

1. Couverture
L'église vue du Tauron

2. Mot de Mme le Maire

3. Infos pratiques

4. Le cumul de mandats

5. Un panneau
à la Palisse

6, 7, 8, 9 et 10

Les réunions du
conseil municipal

11, 12 et 13

La communauté de
communes s'organise

14 et 15

La vie à Cros de Géorand
au 17ème siècle
3^{ème} partie

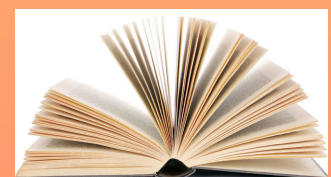
16 et 17

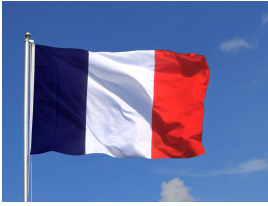
Fête du 15 août 2017,
Le Tyrol

18. Jeunesse,
avec le tounoi Crespin
et l'intervillage

19. Vie associative,
le Club de Géorand

20. Calendrier des
prochains rendez-vous





Le cumul de mandats

Tout au long de la cinquième République, une grande majorité de parlementaires ont été en situation de cumul de mandats. En 2012, 476 députés sur 577 (80%) et 267 sénateurs (77%) exerçaient au moins un autre mandat électif. Ces parlementaires étaient le plus souvent à la tête d'un exécutif local : 261 députés (45%) et 166 sénateurs (48%) étaient soit maire, soit président de conseil général, soit président de conseil régional.

Deux textes ont été élaborés : une loi organique concernant les députés et les sénateurs et une loi ordinaire pour les députés européens ; Ces textes, promulgués le 14 février 2014, prévoient d'interdire aux députés et aux sénateurs d'exercer :

- Les fonctions de maire, de maire délégué et d'adjoint au maire.
- Les fonctions de président et de vice-président des conseils régionaux, départementaux, des EPCI et d'un syndicat mixte.
- Plus largement, les fonctions de président et de vice-président de l'organe délibérant de toute autre collectivité territoriale créée par la loi.

Par ailleurs, le texte autorise qu'un député ou un sénateur démissionnaire pour cause de cumul de mandats soit remplacé par son suppléant. Jusque-là, une élection partielle devait être organisée.

En clair, un parlementaire, c'est à dire un député ou un sénateur, a le droit à un mandat non-exécutif local et un seul, par exemple, d'être conseiller municipal ou conseiller régional ou conseiller départemental. Restent des exceptions : les mandats intercommunaux ne « comptent » pas : un parlementaire peut donc être conseiller municipal et délégué communautaire. Il peut adjoindre un deuxième mandat local à celui de conseiller municipal s'il exerce celui-ci dans

une commune de moins de 1 000 habitants.

Pour les élus qui ne sont pas parlementaires, il n'y a pas de changement : 2 mandats au maximum, les mandats intercommunaux ne comptent toujours pas ; Interdiction d'être chef de 2 exécutifs différents, par exemple maire et président de conseil départemental.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur à des dates différentes selon les parlementaires concernés :

- En juillet 2017 pour les députés.
- Au 1er octobre 2017 pour les sénateurs ; bien que les élections sénatoriales de 2017 ne portent que sur la moitié des sièges (en Ardèche, nos sénateurs, Jacques Genest et Mathieu Darnaud, sont élus jusqu'en 2020), les nouvelles règles de non-cumul entrent en vigueur au 1er octobre pour tous les sénateurs..
- En mai 2019 pour les députés européens.

Limiter le cumul des mandats dans le temps, était une proposition de François Hollande reprise par Emmanuel Macron dans son programme.

Parmi les nombreuses mesures du projet de loi de moralisation de la vie publique, un texte prévoit l'interdiction d'exercer plus de trois mandats identiques et successifs.

Les élus des petites communes ne seraient pas concernés par cette règle du non-cumul de trois mandats dans le temps. Il existe trois seuils possibles de définition des petites communes : 1 000 habitants, 3 500 habitants ou 9 000 habitants.

La limitation des mandats dans le temps existe pourtant pour une fonction politique, celle de président de la République, qu'il n'est plus possible d'occuper pendant plus de deux mandats consécutifs depuis la révision constitutionnelle de 2008.

Pôle de nature, un bien joli panneau



Un bien joli panneau à La Palisse.

Dans le cadre de l'appel à projet « pôle de nature », porté par Ardèche Espace Montagne le syndicat mixte de la montagne ardéchoise, une signalétique a été mise en place aux lacs de La Palisse, d'Issarlès, de Saint Martial et de Coucouron. Une face des panneaux, avec une carte routière de la montagne, est identique à tous les lacs. Sur l'autre face, une graphiste a dessiné le lac et le village de La Palisse ; des textes soulignent les spécificités de notre site. Ces panneaux ont été financés par le syndicat, La Région, l'Etat et l'Europe.



Les réunions du Conseil Municipal

en bref ...

Conseil municipal du 14 janvier 2017

Loyers des logements communaux

Sur 2017 le conseil municipal décide d'augmenter les loyers des 3 logements communaux actuellement occupés.

Le logement situé à l'ancienne école de La Palisse passe à 167€ de loyer mensuel.

Les logements situés dans le bourg seront loués :
117€/mois pour le logement n° 1 et
162 €/mois pour le logement n° 2.



Tarifs de location des gîtes communaux

Les gîtes communaux situés à la cure sont peu loués.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de location à la semaine qui reste à 270 €.

Le tarif de la location au week-end est revu à la hausse comme suit :

- 1 week-end comprenant 2 nuitées 120 €
- 1 week-end comprenant 3 nuitées 160 €

Tarifs des taxes de pâturages

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de location à l'hectare qui passe à 35 € HT l'hectare pour les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation est situé sur la commune. Pour les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation est situé hors de la commune le montant de 35 € HT l'hectare est majoré d'un coefficient de 1.3.

Ces tarifs s'appliquent sur la taxe de pâturage, les baux ruraux et les conventions.

Ouverture des crédits d'investissement

Préalablement au vote du budget Primitif 2017, le conseil municipal autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2016.

Tarif pour Ouverture et/ou Fermeture des compteurs d'eau

A partir du 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal décide de mettre en place un tarif correspondant aux prestations d'ouverture et de fermeture des compteurs d'eau.

Par ouverture d'un compteur, on comprend la pose d'un nouveau compteur ou la remise en service d'un compteur ayant été fermé. La fermeture d'un compteur prend en compte la dépose du compteur sur demande de l'abonné.

Ces opérations (gratuites jusqu'à présent) liées à l'ouverture et la fermeture des compteurs d'eau occasionnent des coûts de matériel et des frais d'intervention liés au temps passé. Le conseil municipal décide d'appliquer un tarif d'ouverture et/ou de fermeture de compteur. Ce tarif applicable à compter du 1^{er} janvier sera du même montant que l'abonnement en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.



Tarifs de la salle polyvalente

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation pour la location de la salle polyvalente. Sur 2017 les tarifs de location suivants sont fixés :

Pour une réunion d'association de la commune	Gratuit
Pour une animation payante d'une association de la commune.....	50 €
Pour un particulier résidant sur la commune.....	80 €
Pour un particulier non résidant sur la commune.....	150 €
Pour un professionnel (restaurateur, traiteur.....)	150 €



Pour toute réservation vous devez contacter la mairie.
Une caution est demandée pour toute location de la salle polyvalente.

Conseil municipal du 25 mars 2017

Opposition au transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes Montagne d'Ardèche

La loi 2014-366 du 24 mars 2014 « pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové » prévoit que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de la loi, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la dite loi. Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de ce transfert automatique de la compétence urbanisme.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Travaux de voirie sur les voies communales Groupement de commandes

Le marché de travaux de voirie passé en 2014 sous la forme d'un marché à groupement de commandes arrive à échéance.

Il est proposé d'utiliser la même procédure pour le choix de l'entreprise qui sera amenée à exécuter les travaux futurs. Afin d'optimiser les prix de revient le marché sera passé sous la forme d'un accord cadre avec bons de commande, accord qui pourra être reconduit 3 fois pour une période de un an, sa durée totale de validité ne pouvant pas dépasser 4 ans.

Les communes d'Astet, Le Béage, Cros de Géorand, Mazan l'Abbaye, Le Roux, Sagnes & Goudoulet, St Cirques en Montagne, Usclades & Rieutord ont décidé de se grouper pour le déroulement de cette procédure, la commune du Roux étant le mandataire de ce groupement. Une convention sera établie entre ces collectivités.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise madame le Maire à signer cette convention de constitution pour un groupement de commandes.



Les agents communaux ont révisé les bas-côtés en plusieurs endroits. Sur la photo ci-dessus, ils ont creusé le fossé pour drainer le bas côté, empierré et réalisé une traversée de chaussée pour l'écoulement des eaux pluviales sur la voie communale reliant Le Cros à La Palisse.

Les réunions du Conseil Municipal *Suite...*

Commission Intercommunale des Impôts directs

L'article 1650A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.



La commission intercommunale est composée de 11 membres : le président de l'EPCI, 10 commissaires titulaires et 10 suppléants.

En tant que commune membre il convient de procéder à la désignation de membres amenés à composer la liste des titulaires et suppléants en nombre double, à présenter à la Direction des Finances Publiques qui y choisira ses délégués.

Sont désignés par madame le Maire pour représenter la commune de Cros de Géorand :

- MOULIN Didier, commissaire titulaire, pour la CFE (cotisation foncière des entreprises).
- PRADIER Alban, commissaire suppléant
- BREYSSE Denis, commissaire domicilié hors EPCI pour la taxe foncière et la taxe d'habitation.



Quai de transfert des ordures ménagères

Le bail relatif à la location du terrain aménagé, parcelle AP 443, quartier Les Vestides, accueillant le quai de transfert des ordures ménagères, établi entre la Commune et le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) d'un montant de base de 3 000 €/an est caduque.

Il convient d'établir un nouveau bail entre la commune de Cros de Géorand et la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche. Le conseil municipal autorise madame le Maire à négocier et signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'un nouveau bail.

Compte Administratif du budget communal 2016

Pour la section de fonctionnement

Dépenses 383 300 € HT
 Recettes 537 260 € HT
 Excédent 153 960 € HT

Pour la section investissements

Dépenses 277 631 €
 Recettes 197 975 €
 Déficit 79 655 €

Les comptes 2016 sont approuvés par le conseil municipal.

L'excédent est reporté pour 2017 de la façon suivante :
 112 260 € en investissement pour couvrir le déficit et les restes à réaliser et 41 699 € reportés en fonctionnement.

Exemple de travaux réalisés ce printemps par les agents communaux :
 Reprise et consolidation du mur de l'ancien cimetière



Budget du service eau et assainissement

Pour la section de fonctionnement

Dépenses24 221,47 €
 Recettes43 115,63 €
 Excédent18 894,16 €

Pour la section investissements

Dépenses47 557,54 €
 Recettes29 150,54 €
 Déficit18 407,00 €

L'excédent de fonctionnement est reporté ainsi :

- 18 407,00 € en investissement sur 2017 qui permet de couvrir le déficit d'investissement
- 487,16 € qui reste en fonctionnement sur 2017.

Budget de fonctionnement du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Dépenses.....2 392,32 €
 Recettes.....2 653,29 €
 Excédent260,97 €



Conseil municipal du 29 avril 2017

Validation du budget primitif 2017 pour la commune

Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à...541 033,19 €
 Section d'investissement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à469 157,06 €

Vote du budget primitif 2017 pour le service eaux et assainissement

Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à41 183,00 €
 Section d'investissement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à.....50 152,00 €

Vote du budget primitif pour le CCAS

Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à2 160,97 €

Vote des taux d'imposition 2017

Suite à la fusion des communautés de communes des modifications importantes seront appliquées dès 2017 avec une partie importante des impôts locaux qui revient de droit à la communauté des communes. La CFE cotisation foncière des entreprises revient en totalité à la communauté des communes ainsi qu'une partie de la taxe d'habitation.



Il est prévu qu'une compensation soit mise en place par la communauté de communes pour combler la différence représentant le produit attendu.

Les taux votés pour un produit attendu de 77 365 € sont :

Taxe d'habitation 3,43 %
 Taxe sur Foncier Bâti 6,99 %
 Taxe sur Foncier non bâti 49,77 %

Vote des subventions pour les aides scolaires 2017

Comme les années précédentes la somme de 240 € est allouée par élève fréquentant les classes de primaire et collège.

Collège de St Cirques	720 €	(3 inscrits)
Ecole privée de Ste Eulalie	480 €	(2 inscrits)
Ecole publique de St Cirques	240 €	(1 inscription)
Total	1 440 €	

Subventions aux associations 2017

Associations du village

Le Comité des Jeunes	865 €
Le Club de Géorand	865 €
La Saint Hubert des Hautes Terres	275 €
La truite capricieuse	275 €
La Bouquinerie Crouseilloune.....	275 €

Associations locales

Amicale sapeurs pompiers - St Cirques.....	95 €
Amicale sapeurs pompiers - Le Béage	95 €
ADMR montagne ardéchoise.....	160 €
FNACA St Cirques	75 €
FNACA Le Béage	75 €
Total	3 055 €

Tarif de l'eau et assainissement 2017

Les tarifs suivants sont votés :

Eau - abonnement annuel	67 €
Eau - le mètre cube	0,90/m ³
Eau - redevance pollution domestique	0,30 /m ³

Assainissement - abonnement annuel.....	67 €
Assainissement - le mètre cube.....	0,90/m ³
Redevance modernisation réseaux.....	0,18 /m ³

Subvention pour le déneigement

Le conseil municipal donne autorisation à madame le Maire pour solliciter la subvention attribuée par le Département aux communes pour la réalisation du déneigement de l'hiver 2016/2017 qui s'élève à 42 326,35 €



Collège de Saint Cirques en Montagne



Le Tauron au village

Image d'archives : déneigement en 2009



Montagne d'Ardèche

La nouvelle communauté de communes s'organise

Suite à la décision de Monsieur le Préfet de l'Ardèche les trois communautés de communes de notre secteur, à savoir Cévennes et Montagnes (Saint Etienne de Lugdarès), Entre Loire et Allier (Coucouron) et Sources de la Loire, ainsi que 5 communes isolées, à savoir les communes de Saint Martial, La Rochette, Borée, Astet et Lachamp-Raphaël ont fusionné afin de créer une seule et unique entité de 5 150 habitants. Cette entité est créée selon l'arrêté préfectoral du 15 Décembre 2016 sur le regroupement des communautés de communes et a pris effet au 1^{er} Janvier 2017.

La présidence est attribuée par le même arrêté au président le plus âgé des trois communautés de communes existantes, à savoir : Marc Champel, Maire de Saint Etienne de Lugdarès. Celui-ci doit gérer les affaires courantes et organiser les élections de l'exécutif.

Avant cela une réunion de l'ensemble des délégués des anciennes communautés de communes ainsi que des communes isolées a été organisée afin de valider le siège et le nom de cette nouvelle communauté de communes. Cette démarche devait être réalisée avant parution de l'arrêté préfectoral. Cette réunion a eu lieu le 25 Octobre 2016. Après débat et votes le siège social choisi est Coucouron, et le nom « Montagne d'Ardèche ».

Notre commune possédait, dans l'ancien format, deux délégués. Selon la nouvelle loi, elle n'en possède plus qu'un seul et ce depuis le 1er Janvier 2017.

Le délégué est le premier de l'ordre du tableau, en l'occurrence le Maire. Pour des raisons personnelles, Françoise Laurent a décidé de ne pas siéger à la Communauté de Communes. Sa démission a été acceptée par le Président le 2 Janvier 2017. C'est donc Sébastien Pradier qui est devenu le délégué de notre commune.

Le premier conseil communautaire s'est déroulé le samedi 7 Janvier à Coucouron.

Trois candidats se sont présentés à savoir :

- Bernard JACQUEMIN (Maire de Lanarce),
- Patrick COUDENE (Maire de Le Roux),
- Louis OLLIER (Maire d'Usclades & Rieutord).

37 Délégués étaient présents et 4 représentés (par procuration).

Après dépouillement : 1 nul, 40 exprimés avec :

- Bernard JACQUEMIN : 18 voix,
- Patrick COUDENE : 21 voix
- et Louis OLLIER 1 voix.

La majorité étant à 21 (40/2 + 1), Patrick COUDENE est élu au premier tour et immédiatement installé. Il propose une délibération fixant le nombre de Vice-Présidents. La loi fixe le maximum à 30% de l'effectif de la Communauté de Communes à savoir 13. Il propose un exécutif limité et rapproché de 6 Vice-Présidents répartis géographiquement sur les divers territoires.

Cette proposition est validée à la majorité.



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Sont ensuite élus dans l'ordre :

- 1^{er} Vice-Président Marc CHAMPEL (Maire de Saint Etienne de Lugdarès) - 24 Voix.
- 2^{ème} Vice-Président Michel GARDES (Maire du Lac d'Issarlès) - 27 Voix.
- 3^{ème} Vice-Président Sébastien PRADIER (1^{er} Adjoint de Cros de Géorand) - 28 Voix.
- 4^{ème} Vice-Présidente Martine IMBERT (Maire de Saint Martial) - 25 Voix.
- 5^{ème} Vice-Président Emile LOUCHE (Maire de Saint Laurent les Bains) - 32 Voix.
- 6^{ème} Vice-Président Charles VALETTE (1^{er} Adjoint Lachapelle Graillose) - 23 Voix.

L'ensemble des Vice-Présidents a reçu des délégations comme le montre le tableau ci-après en fonction des compétences de la Communauté de Communes.

Les 25 salariés des trois anciennes entités ont été regroupés et une ré-organisation du personnel a été réalisée par le Président en fonction des grades et des compétences de chacun.

Ainsi, la communauté de communes s'est mise en place et les points suivants ont été validés en plus de diverses délibérations techniques et administratives :

- Création de Commissions et nomination de Présidents de Commission :

- Social - Marc Champel,
- Ordures ménagères - Michel Gardès,
- Finances - Marc Champel,
- Urbanisme - Sébastien Pradier,
- Associations - Sébastien Pradier et Charles Valette
- Tourisme - Emile Louche,
- Economie Agriculture et Forêt - Martine Imbert,
- Politique d'Accueil - Charles Valette,
- Environnement - Charles Valette.

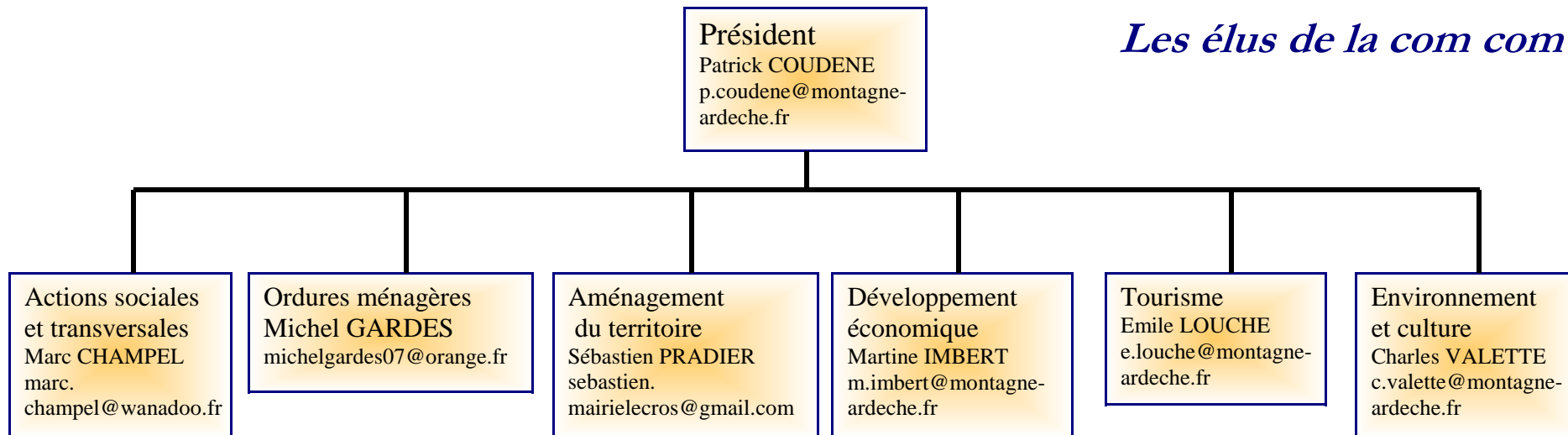


- Désignation de délégués dans les divers syndicats.
- Fixation du coût de la taxe de séjour.
- Budget Général :
 - Fonctionnement : Equilibre recettes et dépenses - 3 717 281,62 €.
 - Investissements : Equilibre recettes et dépenses - 1 612 136,54 €.
- Vote des taux pour chaque taxe.
- Conservation du prix des Ordures Ménagères de 2016. En conséquence pas d'harmonisation ni d'augmentation du prix en 2017.
- Création d'un Office de Tourisme « Montagne Ardéchoise » sous la forme d'une régie simple.

pour info

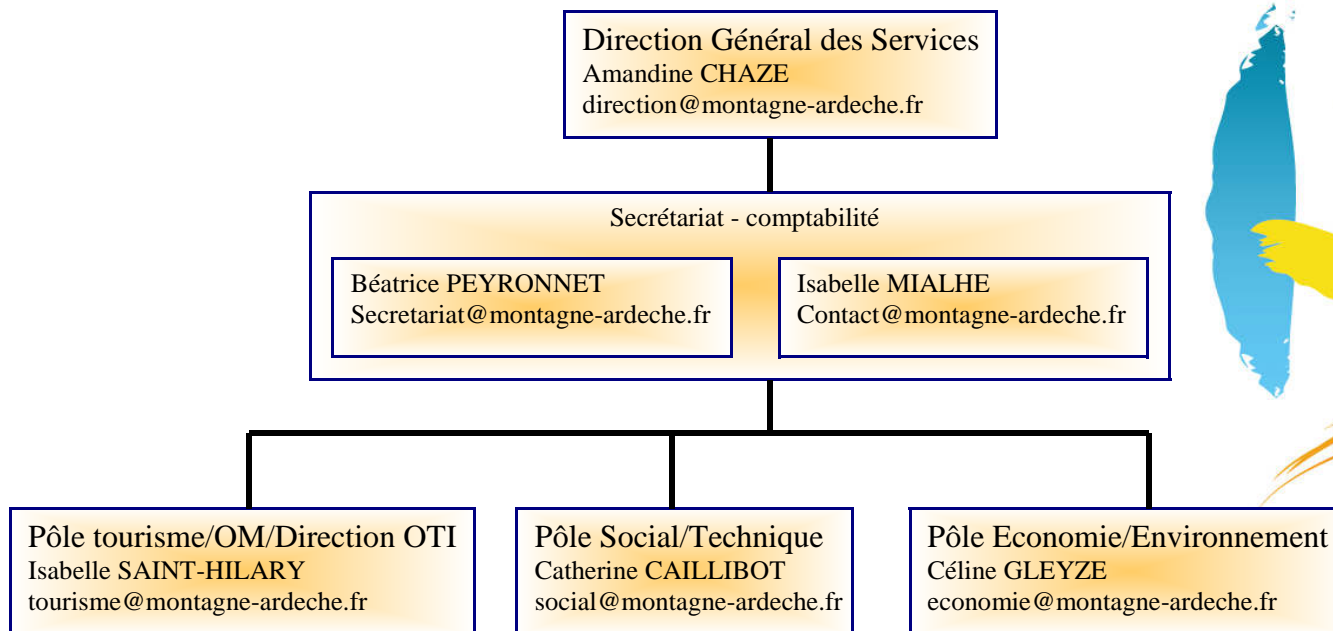
Les compétences de la nouvelle communauté de communes Montagne d'Ardèche ainsi que l'organigramme du personnel seront développés dans le prochain bulletin.

Les élus de la com com



Organigramme de direction

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

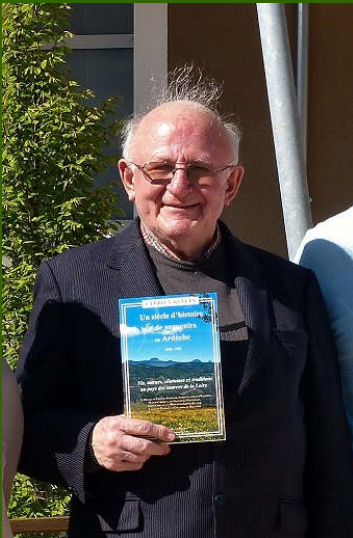


Histoire

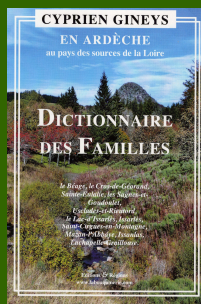
L'abbé Cyprien Gineys a réalisé un important travail d'historien sur les familles vivant à Cros-de-Géorand au 17^{ème} siècle.

Vous trouverez, ci-joint, La troisième partie de ses recherches.

Nous remercions très sincèrement l'abbé Cyprien Gineys.



L'abbé Cyprien Gineys a présenté son dernier livre « dictionnaire des familles » le 8 juillet dernier à Cros de Géorand.



Cet ouvrage est disponible à la bibliothèque municipale.

La vie à Cros-de-Géorand à la fin du 17^{ème} siècle

En comparaison d'aujourd'hui, l'éventail des prénoms était réduit. De 1661 à 1674 sont enregistrées 330 naissances (121 garçons et 209 filles) mais il peut en manquer.



Pour les filles : seulement 21 prénoms différents.

Étaient en tête : Jeanne, 46 ; Marie, 44 ; Marguerite, 20 ; Anne, 19 ; Antoinette, 13 ; Louise, 11 ; Clauda, 10 ; Isabeau, 10.

Puis nous avons : Madeleine, 8 ; Catherine, 5 ;

Simonde, 5 ; Françoise, 4 ; Andrée, 3 ; Michèle, 3 ; Suzanne, 2.

Les prénoms Béatrix, Sébastienne, Agnès, Bonne, Vidale, Berthomienne, étant enregistrés une seule fois.



Pour les garçons l'éventail était plus large, 36 prénoms différents.

Étaient en tête : Jean, 39 ; Pierre, 28 ; Claude, 25 ; Louis, 24 ; Antoine, 20 ; François, 10.

Puis nous avons : Jacques, 9 ; Jean-Antoine, 7 ;

Jean-Pierre, 6 ; Etienne, 5 ; André, 5 ; Charles, 5 ; Matthieu, 4 ; Thomas, 3 ; Marcellin, 3 ; Jean-Louis, 3.

Les prénoms : Henri, Michel, Honoré, Vidal et Joseph, étant enregistré deux fois.

Jean-Baptiste, Jean-Claude, Jean-Gabriel, Aimé, Vincent, Jérôme, Martin, Luc, Dominique, René, Guillaume, Jean-Marie, Gineys, Bernard et Robert, l'étant une seule fois.

61% des enfants prenaient le prénom de leur parrain ou de leur marraine et 9% (les aînés), le prénom du père pour un garçon, ou celui de la mère pour une fille. Quelquefois le père donnait son prénom à sa fille en le féminisant : Antoinette pour Antoine ; Jeanne pour Jean ; Clauda pour Claude... et vice-versa pour la mère.

La sépulture chrétienne

Les premiers registres d'état religieux du Cros notent les sépultures à partir de 1669. Au début, seuls les enterrements des adultes sont mentionnés. Il faut attendre 1690 pour que soient notés les enterrements des enfants ayant plus de 6 ans. On sait qu'à l'époque beaucoup d'enfants mourraient en bas âge.

S'il y avait des funérailles avec un seul prêtre : ils étaient souvent deux, parfois trois. Et de temps en temps ils étaient plus nombreux.

Dans les dernières volontés exprimées par testament l'Église n'était pas oubliée, des offrandes de messe pour «le repos de l'âme » du testateur étaient en général prévues. On économisait souvent toute la vie pour avoir des funérailles dignes. On exprimait parfois le désir d'avoir plusieurs prêtres présents aux obsèques, et on invitait les héritiers à les rémunérer et à leur offrir un bon repas à l'issue de la cérémonie. Vivaient sur la paroisse selon les années, de deux à quatre prêtres. Quand ils ne suffisaient pas on faisait appel aux prêtres des paroisses voisines.

Ainsi, 12 prêtres seront présents au Cros le 17 octobre 1669 pour les funérailles de Louise Testud du Mont, veuve en premières noces de Vidal Rochette et en deuxièmes de François Moulin. La cérémonie aura lieu trois jours après son décès ce qui permettra à son frère Pierre, curé de Saint-Agrève, d'être là.



La semaine suivante, le 23 octobre 1669, c'est encore 8 prêtres qui accompagneront de l'église au cimetière, Jean Faure de la Rochette. Aux funérailles de Jacques Breyse du Mont, époux de Jeanne Bouquet, le 15 janvier 1670, sont présents avec le curé Antoine Rochette, deux prêtres qui vivent avec leur famille : Pierre Chareyre à la Valette et Jean Reynaud à Clavel. Pendant qu'ils résideront sur la paroisse ils seront présents à presque tous les enterrements. Le 2 mai 1670, aux funérailles de Clauda Breyse épouse de Pierre Volle, ont rejoint les trois prêtres du Cros : Jean Volle curé de Sainte-Eulalie, peut-être apparenté à Pierre Volle, et Antoine Nicolas, curé des Sagnes. Le 31 novembre 1670, aux funérailles de Marguerite Rochette, veuve d'Antoine Moulin de la Chapelle, 6 prêtres entourent le curé Rochette. Plus de 10 ans plus tard le 29 avril 1684, les prêtres du Béage et de Sainte-Eulalie ayant rejoint ceux du Cros, c'est 6 prêtres qui accompagneront Blaise Rochette du Poyet jusqu'en sa dernière demeure. Le 29 juillet 1690 l'acte de décès mentionne que « beaucoup de prêtres » sont présents aux funérailles de Pierre Ceysson de Malaval. Avec le curé Rochette et son vicaire Benoît Valette, natif de Louleyre (Sainte-Eulalie) sont là les prêtres de Saint-Cirgues, la Chapelle-Graillose et Issarlès.

Pour l'enterrement et la neuvaine d'un défunt, ses héritiers devaient faire une offrande fixée par le prêtre, pour les « honneurs funèbres » qui lui étaient rendus : absoute, frais pour *chandelles* et registre. Régis Sahuc⁵ rapporte l'offrande faite pour les funérailles d'Antoine Cellier de « L'accassounié » le 10 août 1684 par son neveu Jean Cellier du Pal. À l'enterrement le curé Rochette était entouré de quatre autres prêtres : Chareyre, Volle, Méjean et Valette « auxquels a été donné à chacun quinze sols pour leur salaire et dix sols à chacun pour les vases, aux pauvres en Jésus-Christ au nombre de quatre cents, en argent ou sel la somme de vingt-sept livres. Pour le luminaire trois livres dix sols ; pour le sonnement des cloches quinze sols ; pour le convoi des parents et amis au rapport de Jean Olier, cuisinier, la somme de quinze livres dix sols. »



La Fête du 15 août prend de la hauteur ! d'une montagne à l'autre,

le Tyrol

Pour cette année 2017, le fil conducteur sera pour la fête du Cros-de-Géorand : le Tyrol. Ancienne province de l'Empire autrichien, partagée en 1919 par le traité de Saint-Germain-en-Laye entre l'Autriche, d'une part, qui garda la partie drainée par l'Inn (Tyrol proprement dit) et une fraction de la partie arrosée par la Drave (Tyrol oriental), et l'Italie, d'autre part, qui obtint la partie drainée par l'Adige.



Tyrol devrait plutôt s'écrire Tirol. Région des Alpes, à l'Ouest de l'Autriche, débordant sur l'Italie (Tyrol méridional). Les montagnes occupent les 5/6 de la surface et, par ses pics, par ses glaciers, ses torrents et ses cascades, le Tyrol rivalise avec la Suisse; son altitude moyenne est la plus considérable de tous les pays alpestres.



Une ambiance haut perché avec les funambules Rolimax

Cela paraît si simple de se déplacer sur un fil, posé dans les airs tel un oiseau en balancelle sur un fin rameau. Mais cette prouesse élégante est le résultat du long travail d'une compagnie familiale de saltimbanques. Les Rolimax vous offriront un spectacle à vous couper le souffle.



« J'ai abandonné le sol pour filer dans le vent, comme un funambule au milieu du ciel. »

Une musique aérophone



Le cor des Alpes est l'une des plus longues trompes. Utilisé dans les régions montagneuses (la Suisse en particulier), cet instrument est fabriqué dans le bois de jeunes sapins, tilleuls ou peupliers, qui sont fendus puis évidés. Les deux moitiés sont assemblées avec des lanières d'écorce, de jonc ou de boyau. Le son est produit par la vibration d'une colonne d'air.

Les vachers utilisaient ce cor pour signaler leur présence d'un pâturage à l'autre. Le cor des Alpes servait également à appeler les communautés à l'église, voire à la guerre.

Concert de Cor des Alpes

avec *Alexandre Jous*

le 15 août

Alexandre Jous est un musicien éclectique que l'on retrouve sur beaucoup de scènes différentes ! Autant en soliste avec orchestre que sur des scènes de musiques actuelles, ou encore perdu en pleine montagne ... Il nous fait l'honneur de venir jouer à Cros-de-Géorand.

Originaire du Nord de la France, il commence ses études musicales à la percussion à Maubeuge (avec Maurice Monnier), puis se met au cor d'harmonie à Valenciennes (avec Gérard Jacques), Douai (avec Guy Mouy), avant de retrouver Metz (Bernadette Genestier) et d'obtenir une médaille d'or à l'unanimité. Il poursuit à Gennevilliers (Patrice Petitdidier et Francois Bonhomme) et fait également un passage à l'école des musiques actuelles de Nancy (Claude Mirandola). Passionné de montagne, il tombe naturellement amoureux du cor des Alpes.

Depuis le 27 juillet 2008 Alexandre Jous est lauréat d'un Premier prix au concours international de cor des Alpes de Nendaz (Suisse) en catégorie solo, et d'un Premier prix en catégorie solo champion 2009 de ce même concours. A noter que c'est en 2008, le premier « non Suisse » à remporter ce concours.

Concertiste international, il se produit comme soliste avec différents orchestres: symphoniques, orchestres d'harmonies, brass bands...mais aussi en show solo, duo, ensemble, ...

Soliste international au cor des Alpes, il s'est produit en France, mais aussi en Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne, Espagne, Maroc, Estonie, Chine et Etats-Unis.



Au menu le 15 août

Une choucroute autrichienne
Un plateau de fromages des Alpes
Un strudel à la cannelle
Un café

Ce déjeuner réalisé par Patrice Ceyte sera servi à la salle des fêtes

ATTENTION réservez vos places
au 04 75 38 94 64

Prix du repas : 15 €uros



Le strudel est une spécialité pâtissière fine d'Europe centrale, principalement d'Autriche.

Il s'agit d'une pâtisserie parfumée à la cannelle composée de plusieurs couches de pâte beurrées au pinceau qui entourent une garniture pour former un cylindre qui sera doré au four. La garniture se compose généralement d'un mélange de pommes hachées accompagnées de fruits secs (raisins secs, amandes, etc.)

Le tournoi Crespin, hommage à Jonathan



Le jeune Jonathan Crespin de St Cirques en Montagne, est décédé tragiquement dans un accident de voiture. Chaque année, un tournoi est organisé en son hommage.

Françoise Laurent et Sébastien Pradier sont venus dans l'après midi du 18 février 2017 saluer la mémoire de Jonathan Crespin, et encourager l'équipe des Jeunes du Cros de Géorand lors de la finale qu'ils ont gagnée avec l'esprit de convivialité et de bonne humeur qui les caractérisent.

L'intervillage 2017, une équipe encouragée



L'équipe du Comité des Jeunes de Cros de Géorand a remporté une nouvelle victoire à l'intervillage organisé cette année à Coucouron.

Les épreuves de la voiture, de sumos en bulles, le relais, le tir à la corde et la bataille de polochon sur la poutre ont permis de départager les huit formations.



Les jeunes Crouseillous, avec trois victoires (relais, tir à la corde et bataille sur la poutre) étaient cependant suivis de près par l'équipe de la jeunesse de Coucouron.



Le Club de Géorand

Le Club de Géorand s'est réuni en assemblée générale le 8 avril dernier. Nous étions 26 membres du Club présents. Au cours de cette assemblée, nous avons évoqué l'année écoulée avec ses joies et ses peines.

Le repas inter-génération a eu lieu le 28 avril.

Et le 17 juin, nous étions trente huit pour participer à la visite guidée du village médiéval, Castillon du Gard (18 adhérents + 20 personnes du Béage et de Sainte-Eulalie). La journée était agréable, pleine de bonne humeur entre nous tous, avec un bon casse-croûte offert par le Club (photo ci-dessous).

Notre prochaine sortie est prévue pour mi-septembre et le repas Maôche le 21 octobre prochain (Nous pourrions accueillir 140 personnes - A noter : la gratuité du repas pour les adhérents âgés).



Le Club de Géorand compte aujourd'hui 42 adhérents.

Le bureau est composé comme suit :

- Roger Jourdan, Président,
- Bernadette Breyse et Albertine Arcis, Vice-Présidentes,
- Ollier Bernard, Trésorier,
- Fernand Gineys, Vice-Trésorier,
- Simone Laurent, Secrétaire.



Le Club accueillera avec plaisir de nouveaux adhérents !

Concours photo : Les fleurs du plateau ardéchois

Vous pouvez participer à la prochaine exposition « les fleurs du plateau ardéchois » qui sera présentée durant l'hiver 2017/2018 à la bibliothèque. La démarche est très simple et formalisée sous la forme d'un règlement à retrouver sur www.crosdegeorand.fr

Envoyez vos photos par e-mail à : photoducros@orange.fr

- avec vos nom, prénom, adresse et téléphone.
- au format JPG.
- de proportion 4x3 ou 3x2.
- de taille 2000 pixels minimum
- Attention : Le nom du fichier devra être le nom (*français ou scientifique*) de la fleur.

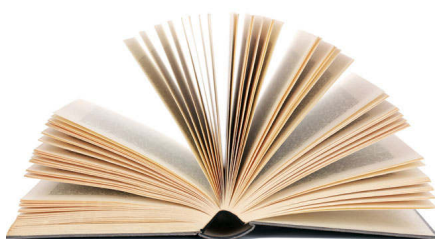
Date limite d'envoi des photos : 30 août 2017

Calendrier, les prochains rendez-vous



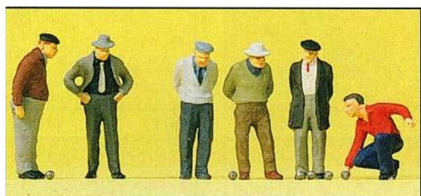
Envie d'ici

1er juin - 31 juillet
à la bibliothèque
*Témoignages du plateau
ardéchois recueillis par Conf07*
Exposition proposée
par La Bouquinerie Crouseilloune



Conférence

Samedi 8 juillet à 17h
avec Cyprien Gineys
Organisée par
La Bouquinerie Crouseilloune



Pétanque

Samedi 22 juillet après-midi
sur la place du village
Concours en doublettes
organisé par
Le Comité des Jeunes

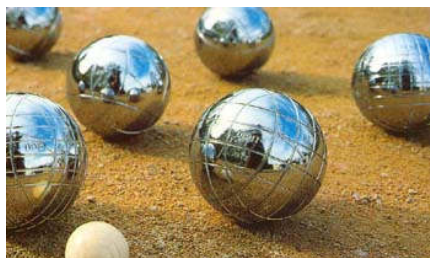


Bal

Samedi 22 juillet en soirée
avec la Sono **Opensky**
organisé par
Le Comité des Jeunes

Ball-Trap

Samedi 12 août
*Saucissons, bouteilles,
trophées et coupes à gagner*
organisé par la
St Hubert des Hautes Terres



Pétanque - Concours

Dimanche 13 août
Tête à tête le matin
Triplettes l'après-midi
organisé par
Le Comité des Jeunes



Repas paëlla et Bal

Lundi 14 août
avec sono **SL Evènement**
organisé par
Le Comité des Jeunes



15 août
Le Tyrol

Funambules
Cor des Alpes

Fête au village

Mardi 15 août
*Nombreux stands, jeux, ball-trap,
buvette, repas et spectacles*
organisée par
la Mairie en partenariat avec
les associations



Lâcher de truites et saumons de fontaine

au mois d'août
au lac de La Palisse
organisé par
La Truite Capricieuse



Visite - village d'Antraigues

Début septembre
organisé par
Le Club de Géorand

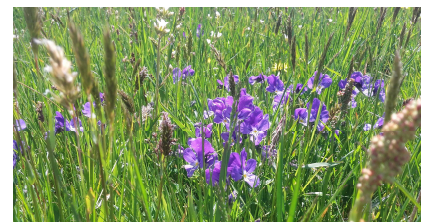
Maôche

Samedi 21 octobre
organisée par
Le Club de Géorand



Bal

Samedi 18 novembre
avec sono **Sound Machine**
organisé par
Le Comité des Jeunes



Les fleurs du plateau

25 nov. au 31 janv. 2018
à la bibliothèque
Expo photo proposée
par La Bouquinerie Crouseilloune